

Loi

Générale

modern

Loi n° 88/AN/24/9ème L portant ratification de l'Accord de promotion et de protection des Investissements avec la République du Maroc.

n° 88/AN/24/9ème L

Ministère
ASSEMBLÉE NATIONALE

Date de publication
19 janvier 2025

Numéro JO
n° 05 du 21/04/2024

Date du numéro
21 avril 2024

INTRODUCTION

L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ADOPTÉ LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE PROMULGUÉ LA LOI DONT LA TENUE SUIT :

VISAS

- VU** La Constitution en date du 15 Septembre 1992
- VU** La Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 Avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU** La Loi n°114/AN/01/4ème L du 21 Janvier 2001 portant création de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- VU** La Loi n°53/AN/04/5ème L du 17 Mai 2004 portant Code des Zones Franches
- VU** La Loi n°150/AN/22/8ème L du 17 Mai 2022 portant organisation du Secrétariat d'Etat chargé des Investissements et du Développement du Secteur Privé
- VU** Le Décret n°2002-0098/PRE du 02 Juin 2002 portant création de l'Autorité de la Zone Franche de Djibouti
- VU** Le Décret n°2003-0207/PRE du 09 Octobre 2003 (disposant que l'Autorité de la Zone Franche de Djibouti devient Autorité des Ports et des Zones Franches de Djibouti)
- VU** Le Décret n°2013/144/PR/MDCC du 04 Juin 2013 portant attribution, fonctionnement et organisation de l'Agence Nationale pour la Promotion des Investissements
- VU** Le Décret n°2012-0188/144/PR/MEFIP portant création, attributions et organisation du Haut Conseil National du Dialogue Public-Privé
- VU** Le Décret n°2012-011/PR/MDC du 24 Mai 2012 portant constitution du Groupe National de Travail sur les Investissements Directs Etrangers
- VU** Le Décret n°2021-105/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU** Le Décret n°2021-106/PRE du 24 Mai 2021 portant nomination des membres du Gouvernement
- VU** Le Décret n°2021-114/PRE du 31 Mai 2021 fixant les attributions des Ministères
- VU** Le Décret n°2022-001/PRE du 02 Janvier 2022 portant Remaniement Ministériel
- VU**

La Circulaire n°94/PAN du 31/03/2024 portant convocation de l'Assemblée Nationale en séance publique. Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 26 Décembre 2023. A ADOPTÉ, EN SA DEUXIEME SEANCE PUBLIQUE DU 03/04/2024, LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

La ratification par la République de Djibouti de l'Accord de Promotion et de Protection des Investissements signé avec le Royaume du Maroc, est approuvée.

Article 2

La présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat et publiée au Journal Officiel de la République de Djibouti dès sa promulgation.

Fait à Djibouti, le 18 Avril 2024

*Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

ISMAÏL OMAR GUELLEH